

243 millions contre les marées vertes et ça continue

Vivre avec les algues vertes. Malgré les plans d'action mis en place par l'État et les collectivités, les taux de nitrate peinent à descendre. La préfecture de région s'en explique.

1 2 3 4 5

Quatrième volet de notre série en cinq épisodes sur la lutte contre les algues vertes en baie de Saint-Brieuc.

Pourquoi ? Comment ?

Depuis le lancement des plans de lutte contre les algues vertes en 2010, quels ont été les moyens financiers mis sur la table ?

Selon la Cour des comptes, 56 millions d'euros ont été mobilisés sur les 77 millions initialement prévus dans le cadre du premier plan, déployé entre 2010 et 2016. À la loupe, 13,7 millions d'euros ont servi aux aides spécifiques liées au plan. 17,6 millions d'euros pour les aides de droits communs, comme les mesures agroenvironnementales pour lesquelles les agriculteurs bios s'étaient mobilisés en octobre 2023, ou pour le programme Breizh Bocage. Enfin, 24,7 millions d'euros ont été utiles pour le ramassage et le traitement des algues vertes.

« La part de l'État a été de 78,6 %. Les autres partenaires financiers sont le conseil régional de Bretagne et les conseils départementaux des Côtes-d'Armor et du Finistère », ajoute la préfecture de région. Ces plans de lutte concernent effectivement huit baies bretonnes : la baie de Saint-Brieuc est la plus grande concernée.

Que dire pour les plans 2 et 3 ?

Le plan 2, prévu pour la période de 2017 à 2021, avait une enveloppe budgétaire de 57 millions d'euros. Le plan de lutte en cours (2022-2027) prévoit un budget estimé à 130 millions d'euros.

Ce troisième plan est-il plus contraignant ?

Il « instaure un nouveau volet sanitaire porté par l'Agence régionale de santé de Bretagne, qui se traduit par la mise en place d'un réseau de



L'État et les collectivités mettent beaucoup d'argent sur la table pour tenter de lutter contre la prolifération des algues vertes en Bretagne. La baie de Saint-Brieuc est de loin la plus touchée par ce phénomène multifactoriel (ici, marée verte dans la commune d'Hillion).

PHOTO : ARCHIVE THOMAS BREGARDIS / OUEST-FRANCE

14 capteurs d'hydrogène sulfuré », abonde la préfecture de région.

Ce plan vise à renforcer le volet curatif, comme les expérimentations en cours pour le ramassage des algues avec la barge électrique en mer et celle qui peut aller dans les zones inaccessibles aux machines actuelles. « L'objectif est de réduire le stock hivernal, facteur important de précocité des échouages, et de traiter les plages difficiles d'accès. Le volet acquisition de connaissance du nouveau plan permettra également de poursuivre les travaux scientifiques », souligne la préfecture de région.

Or, comme le rappelle l'association de protection de l'environnement Eau et rivières de Bretagne, « le ramassage en mer est impuissant à empêcher les marées vertes. Tout au plus, peut-on espérer qu'il retarde un peu le phénomène s'il est fait en sortie d'hiver ».

Que prévoit de nouveau ce plan de lutte, en termes

de prévention ?

De nouveaux dispositifs d'accompagnements, comme les paiements pour services environnementaux : les agriculteurs sont rémunérés pour exercer des pratiques vertueuses. Mais le dispositif connaît un démarrage timide : 94 agriculteurs ont signé la charte, soit 8 % des agriculteurs installés en baie de Saint-Brieuc.

Autre nouveauté, des zones sous contraintes environnementales (ZSCE). « Elles définissent des indicateurs et objectifs à atteindre au plus tard en 2025 pour chaque exploitation agricole concernée. En fonction de l'atteinte de ces objectifs ou du respect de ses indicateurs, l'État sera amené, fin 2025, à proposer le maintien de chaque exploitation dans une phase volontaire, accompagnée et aidée, ou le basculement vers une phase réglementaire, pendant laquelle les agriculteurs seraient contraints à certaines mesures supplémentaires, sans financement », poursuit la préfecture de région.

Comment expliquer que, malgré tout, le taux de nitrate dans l'eau ne baisse pas ?

Pour la préfecture de région, la tendance est à la « baisse depuis le premier plan algues vertes ». Dans la baie de Saint-Brieuc, en 2023, 163 tonnes d'azote ont été comptées sur la période de mai à septembre. Un chiffre en hausse par rapport à 2022 (159 tonnes d'azote) et bien loin de l'objectif de 2027 (130 tonnes d'azote).

La lutte contre la prolifération des algues vertes est donc une action à maintenir sur la durée. Pour le préfet de région, le travail continue, « en s'appuyant sur une articulation étroite entre dispositifs volontaires et réglementation environnementale ». Et donc de déployer, encore pour des années, de nouveaux plans de lutte...

Gaëlle COLIN.